

Cap-Santé, le 15 mai 2019

Procès-verbal de la séance régulière du conseil de la Municipalité régionale de comté de Portneuf tenue le mercredi 15 mai 2019, à 19 h, à la salle Saint-Laurent de la Préfecture sise au 185, route 138, à Cap-Santé.

PRÉSENCES ET QUORUM

Le quorum étant constaté, la réunion est ouverte et présidée par M. Bernard Gaudreau, préfet et maire de la Ville de Neuville.

Sont présents, mesdames et messieurs les représentants suivants :

Ville de Cap-Santé, Michel Blackburn
Municipalité de Deschambault-Grondines, Gaston Arcand
Ville de Donnacona, Jean-Claude Léveillé
Ville de Lac-Sergent, Yves Bédard
Ville de Neuville, Marie-Michelle Pagé
Ville de Pont-Rouge, Ghislain Langlais
Ville de Portneuf, Mario Alain
Municipalité de Rivière-à-Pierre, Andrée St-Laurent
Municipalité de St-Alban, Deny Lépine
Ville de St-Basile, Guillaume Vézina
Municipalité de St-Casimir, Dominic Tessier Perry
Municipalité de Ste-Christine-d'Auvergne, Raymond Francoeur
Municipalité de St-Gilbert, Léo Gignac
Municipalité de St-Léonard-de-Portneuf, Denis Langlois
Ville de St-Marc-des-Carières, Guy Denis
Ville de St-Raymond, Daniel Dion
Municipalité de St-Thuribe, Guy Lachance

Sont également présents :

Caroline D'Anjou, Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe
Lucie Godin, Directrice du Service de développement économique
Jean Lessard, Directeur du Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme

Absence(s) :

Josée Frenette, Directrice générale et secrétaire-trésorière
Municipalité de Saint-Ubalde, Guy Germain

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
 - 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 17 avril 2019
- 3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 4. ADMINISTRATION DE LA MRC DE PORTNEUF**
 - 4.1 Liste des déboursés du 6 au 30 avril 2019
 - 4.2 Rapport financier 2018 de la MRC de Portneuf – Acceptation du dépôt
 - 4.3 Politique de gestion des plaintes – Adoption
 - 4.4 Procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite

- d'une demande de soumissions publique ou de l'attribution d'un contrat – Adoption
- 4.5 Préparation à l'exercice d'équité salariale – Mandat à l'équipe de la FQM
- 5. ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS (TNO)**
- 5.1 Rapport financier 2018 de la Municipalité des territoires non organisés (TNO) de la MRC de Portneuf – Acceptation du dépôt
- 6. SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'URBANISME**
- 6.1 Certificats de conformité au schéma d'aménagement et de développement (5 règlements)
- 6.2 Avis sur la conformité d'une intervention gouvernementale sur le territoire de la ville de Lac-Sergent – Reconstruction d'un pont
- 6.3 Détermination de territoires incompatibles avec l'activité minière – Mandat à la commission de l'aménagement et du développement du territoire
- 7. SERVICE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE**
- 8. SERVICE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**
- 8.1 Priorités annuelles d'intervention de la MRC de Portneuf 2019-2020 dans le cadre du Fonds de développement des territoires (FDT) – Adoption
- 8.2 Comité d'investissement commun (CIC) – Adoption des projets recommandés
- 8.3 Élaboration d'une stratégie de développement touristique de la MRC de Portneuf 2020-2024 – Octroi de contrat
- 8.4 Fonds de soutien aux projets structurants de la MRC de Portneuf – Projets recommandés
- 8.5 SAGE–Mentorat d'affaires – Renouvellement de l'entente
- 9. DOSSIERS RÉGIONAUX**
- 9.1 La Société de la piste Jacques-Cartier/Portneuf – Demande de participation financière 2019
- 9.2 Festival des pompiers de Saint-Basile – Demande de participation financière
- 9.3 Relais pour la vie de Portneuf – Demande de participation financière
- 9.4 Exposition agricole de Portneuf – Demande de participation financière
- 9.5 Demande au ministère des Transports du Québec pour considérer la route reliant Saint-Adelphe à Saint-Ubalde, route collectrice – Appui à la Municipalité de Saint-Ubalde

10. **RAPPORT DES COMITÉS ET COMMISSIONS**
11. **AFFAIRES NOUVELLES ET INTERVENTIONS DES REPRÉSENTANTS**
12. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**
13. **PROCHAINES RENCONTRES**
 - Comité de travail – le mercredi **5 juin 2019** à 17 h 30
 - Conseil des représentants – le mercredi **19 juin 2019** à 19 h
14. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CR 123-05-2019 Il est proposé par M^{me} Marie-Michelle Pagé et résolu :
D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 17 AVRIL 2019

CR 124-05-2019 CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil de la MRC de Portneuf a reçu une copie du procès-verbal du 17 avril 2019 et renonce à sa lecture;
Il est proposé par M. Ghislain Langlais et résolu :
D'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 17 avril 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun point n'a été discuté.

4. ADMINISTRATION DE LA MRC DE PORTNEUF

4.1 LISTE DES DÉBOURSÉS DU 6 AU 30 AVRIL 2019

CR 125-05-2019 CONSIDÉRANT que la liste des comptes des débours est déposée à chacun des membres du conseil et qu'elle se présente sommairement comme suit :

Dépenses de fonctionnement :	57 115,79 \$
Service de la paie :	197 261,68 \$
Programmes de rénovation domiciliaire :	32 327,96 \$
Immobilisations :	0 \$
Subventions/Ententes/Commandites/Aides financières :	
▪ Organismes régionaux :	12 300,00 \$
▪ Entente culturelle :	696,00 \$
▪ Entente agroalimentaire :	13 568,01 \$
▪ Programme d'aménagement durable des forêts :	0 \$
▪ Fonds locaux de solidarité (FLS) :	0 \$
▪ Fonds local d'investissement (FLI) :	15 000,00 \$
Fonds de développement des territoires (FDT) :	

▪ Fonds de croissance :	53 898,50 \$
▪ Pacte rural & Fonds de soutien projets structurants:	1 894,00 \$
▪ Organismes régionaux :	15 000,00 \$
Baux :	124,00 \$
Territoires non organisés :	1 161,14 \$
GRAND TOTAL :	400 347,08 \$

CONSIDÉRANT que les membres du conseil de la MRC de Portneuf acceptent le rapport des dépenses du 6 au 30 avril 2019;

Il est proposé par M. Gaston Arcand et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf approuve la liste des débours telle que déposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

À titre de secrétaire-trésorière adjointe de la MRC de Portneuf, je soussignée, Caroline D'Anjou, atteste que la MRC dispose des sommes nécessaires pour acquitter les dépenses effectuées du 6 au 30 avril 2019, et ce telles que présentées.

Caroline D'Anjou, secrétaire-trésorière adjointe

4.2 RAPPORT FINANCIER 2018 DE LA MRC DE PORTNEUF – ACCEPTATION DU DÉPÔT

CR 126-05-2019

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC de Portneuf a pris connaissance du rapport financier consolidé de la MRC, incluant les activités du Parc naturel régional de Portneuf (bilan et état des revenus et dépenses) pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2018, déposé par la firme Bédard Guilbault inc., comptables agréés, et qu'il s'en déclare satisfait;

Il est proposé par M. Guillaume Vézina et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf accepte le dépôt du rapport financier consolidé (bilan et état des revenus et dépenses) de la MRC pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3 POLITIQUE DE GESTION DES PLAINTES – ADOPTION

CR 127-05-2019

CONSIDÉRANT qu'une politique de gestion des plaintes est nécessaire afin d'encadrer efficacement et uniformément la gestion des insatisfactions à l'égard des services de la MRC;

CONSIDÉRANT qu'un projet de politique de gestion des plaintes de la MRC a été transmis aux élus en préparation à la présente séance;

CONSIDÉRANT que le conseil approuve le contenu de cette politique;

Il est proposé par M^{me} Andrée St-Laurent et résolu :

QUE le conseil adopte la politique de gestion des plaintes de la MRC de Portneuf;

QU'une copie de la politique soit rendue disponible sur le site Web de la MRC et diffusée à l'ensemble du personnel de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4 PROCÉDURE PORTANT SUR LA RÉCEPTION ET L'EXAMEN DES PLAINTES FORMULÉES DANS LE CADRE DE L'ADJUDICATION D'UN CONTRAT À LA SUITE D'UNE DEMANDE DE SOUMISSIONS PUBLIQUE OU DE L'ATTRIBUTION D'UN CONTRAT – ADOPTION

CR 128-05-2019

CONSIDÉRANT que le projet de loi n° 108, *Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics* (L.Q. 2017, c. 27) [ci-après : La Loi], a été sanctionné le 1^{er} décembre 2017;

CONSIDÉRANT que à la suite de cette sanction et conformément à l'article 938.1.2.1 du Code municipal du Québec [ci-après : CM], une MRC doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique ou de l'attribution d'un contrat de gré à gré avec un fournisseur unique comportant une dépense égale ou supérieure au seuil minimal de demande de soumissions publique;

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf souhaite adopter une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat;

CONSIDÉRANT que la procédure a été transmise au conseil en préparation de la présente séance et que ce dernier en approuve le contenu;

Il est proposé par M. Raymond Francoeur et résolu :

QUE la présente procédure soit adoptée;

QUE la présente procédure soit rendue disponible sur le site Web de la MRC de Portneuf.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.5 PRÉPARATION À L'EXERCICE D'ÉQUITÉ SALARIALE – MANDAT À L'ÉQUIPE DE LA FQM

CR 129-05-2019

CONSIDÉRANT que la *Loi sur l'équité salariale* exige une révision de l'exercice sur l'équité salariale à tous les cinq ans;

CONSIDÉRANT que la MRC, à titre d'employeur, devra procéder à la révision en 2020 des postes en respect de la *Loi sur l'équité salariale*;

CONSIDÉRANT que cet exercice implique une mise à jour de la structure de gestion du personnel, des politiques de gestion, des descriptions de tâches, des évaluations de personnel, etc.;

CONSIDÉRANT que la Direction générale recommande l'avis d'un consultant externe pour effectuer l'exercice;

CONSIDÉRANT que la FQM a fait une offre de service basée sur un taux horaire;

CONSIDÉRANT que la Direction générale estime à un maximum de 10 000 \$ plus taxes le coût de révision des différents documents relatifs à la gestion des ressources humaines et à l'équité salariale;

CONSIDÉRANT que la commission de l'administration recommande au conseil que les travaux préparatoires soient faits à l'externe;

Il est proposé par M. Jean-Claude Léveillé et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf accorde à la FQM un mandat visant à préparer la révision de l'équité salariale des employés de la MRC de Portneuf ainsi que les différents outils de gestion du personnel;

QUE le conseil accorde ledit contrat à la FQM pour une somme maximale de 10 000 \$ plus taxes applicables et frais de déplacement;

QUE le déboursé de 10 000 \$ plus taxes applicables soit pris à même le poste numéro 02 16000 416 « Relations de travail » et défrayé à même le surplus libre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS (TNO)

5.1 RAPPORT FINANCIER 2018 DE LA MUNICIPALITÉ DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS (TNO) DE LA MRC DE PORTNEUF – ACCEPTATION DU DÉPÔT

CR 130-05-2019

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC de Portneuf a pris connaissance du rapport financier (bilan et état des revenus et dépenses) de la Municipalité des territoires non organisés (TNO) de la MRC de Portneuf au 31 décembre 2018, déposé par la firme Bédard Guilbault inc., comptables agréés, et qu'il s'en déclare satisfait;

Il est proposé par M. Guy Denis et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf accepte le dépôt du rapport financier (bilan et état des revenus et dépenses) des TNO de la MRC de Portneuf pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'URBANISME

6.1 CERTIFICATS DE CONFORMITÉ AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT (5 RÈGLEMENTS)

CR 131-05-2019

CONSIDÉRANT que les règlements ci-dessous ont été transmis à la MRC de Portneuf aux fins de conformité au schéma d'aménagement et de développement et d'approbation par son conseil :

- règlement numéro 239-19 modifiant le plan d'urbanisme numéro 182-14 de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne;
- règlement numéro 240-19 modifiant le règlement de zonage numéro 186-14 de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne;
- règlement numéro 241-19 modifiant le plan d'urbanisme numéro 182-14 de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne;
- règlement numéro 242-19 modifiant le règlement de zonage numéro 186-14 de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne;
- règlement numéro 207 modifiant le règlement de zonage numéro 170 de la Municipalité de Saint-Thuribe;

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, dans ses rapports d'analyse relatifs à la conformité au schéma d'aménagement et de développement, recommande d'approuver lesdits règlements;

CONSIDÉRANT que le règlement numéro 207 de la Municipalité de Saint-Thuribe concerne la zone agricole et que ce dossier a été analysé par le comité consultatif agricole;

Il est proposé par M. Deny Lépine et résolu :

QUE la MRC de Portneuf approuve les règlements ci-dessus mentionnés et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à émettre les certificats de conformité requis par la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 AVIS SUR LA CONFORMITÉ D'UNE INTERVENTION GOUVERNEMENTALE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE LAC-SERGENT – RECONSTRUCTION D'UN PONT

CR 132-05-2019

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports, dans une correspondance datée du 10 avril dernier, demande un avis de conformité à la MRC de Portneuf concernant la reconstruction du pont P-06125 sous sa juridiction sur le chemin du Tour-du-lac Sud, sur le territoire de la ville de Lac-Sergent;

CONSIDÉRANT que la demande du ministère des Transports est adressée en vertu des articles 149 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* concernant les interventions gouvernementales;

CONSIDÉRANT que la nouvelle structure vise à remplacer le pont en acier et en bois qui a atteint sa fin de vie utile et que la reconstruction est justifiée pour des raisons de sécurité;

CONSIDÉRANT que le pont à reconstruire traverse la décharge du lac Sergent et que les travaux à réaliser sont situés en partie en zone inondable de grand courant;

CONSIDÉRANT que la réalisation d'une intervention gouvernementale est assujettie à l'obtention d'un avis de conformité de la MRC, en considération des objectifs du schéma d'aménagement et, s'il y a lieu, des mesures de contrôle intérimaire;

CONSIDÉRANT que l'analyse effectuée par le Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme confirme que le projet à réaliser ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement et qu'aucune mesure de contrôle intérimaire ne s'applique à cet effet;

Il est proposé par M. Mario Alain et résolu :

QUE la MRC de Portneuf avise le ministère des Transports que les interventions liées à la reconstruction du pont P-06125 sur le territoire de la ville de Lac-Sergent s'avèrent conformes aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement et qu'aucune mesure de contrôle intérimaire ne s'applique à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3 DÉTERMINATION DE TERRITOIRES INCOMPATIBLES AVEC L'ACTIVITÉ MINIÈRE – MANDAT À LA COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

CR 133-05-2019

CONSIDÉRANT que la *Loi sur les mines* permet désormais aux MRC, sous certaines conditions, d'identifier à l'intérieur de leur schéma d'aménagement et de développement des territoires incompatibles avec l'activité minière;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Ubalde a émis certaines préoccupations en regard de travaux d'exploration minière qui sont actuellement en cours sur une partie de son territoire et qu'elle a demandé à la MRC de Portneuf d'initier une réflexion en la matière compte tenu de

ses nouveaux pouvoirs permettant de soustraire des portions du territoire régional à l'activité minière;

CONSIDÉRANT que, règle générale, l'activité minière peut engendrer des problématiques de cohabitation par rapport aux autres utilisations du territoire et qu'elle est susceptible de générer des impacts importants sur la qualité des milieux de vie;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des dispositions de l'article 246 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, les municipalités ne peuvent empêcher les activités liées à l'exploration ou à l'exploitation minière sur leur territoire;

CONSIDÉRANT que la démarche visant à délimiter des territoires incompatibles avec l'activité minière nécessite une importante réflexion dans le contexte où le nouveau pouvoir dévolu aux MRC devra respecter la démarche rigoureuse dictée par un document d'orientation gouvernementale portant sur le sujet;

CONSIDÉRANT que la MRC juge opportun d'examiner la question tenant compte des craintes associées à de telles activités et des problématiques d'acceptabilité sociale qui leur sont liées;

Il est proposé par M. Daniel Dion et résolu :

QUE le conseil de la MRC mandate la Commission de l'aménagement et du développement du territoire afin de déterminer l'opportunité d'enclencher une démarche visant la détermination de territoires incompatibles avec l'activité minière et de lui formuler les recommandations appropriées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. SERVICE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

8.1 PRIORITÉS ANNUELLES D'INTERVENTION DE LA MRC DE PORTNEUF 2019-2020 DANS LE CADRE DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT) – ADOPTION

CR 134-05-2019

CONSIDÉRANT qu'une entente de gestion du FDT 2015-2016 est intervenue entre le ministre responsable de la Capitale-Nationale, M. Sam Hamad, et la MRC de Portneuf le 22 juillet 2015;

CONSIDÉRANT que cette entente a été reconduite pour l'année 2019-2020;

CONSIDÉRANT que l'entente précise que la MRC de Portneuf doit, chaque année, adopter des actions à prioriser en regard des objets poursuivis par l'entente;

CONSIDÉRANT qu'un projet d'actions prioritaires pour 2019-2020 a été soumis au comité de travail des maires le 1^{er} mai 2019;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC de Portneuf est d'accord et recommande l'adoption de ces actions prioritaires;

Il est proposé par M. Michel Blackburn et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf adopte les actions prioritaires telles que déposées lors du comité de travail du 1^{er} mai 2019;

QUE les actions prioritaires soient mises en ligne sur le site Internet de la MRC de Portneuf et également expédiées au Secrétariat à la Capitale-Nationale, ce dernier étant désigné par le ministre pour le représenter.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2 COMITÉ D'INVESTISSEMENT COMMUN (CIC) – ADOPTION DES PROJETS RECOMMANDÉS

CR 135-05-2019

CONSIDÉRANT que la MRC a adopté une résolution le 15 juillet 2015 (CR 175-07-2015) annonçant la mise en place d'un nouveau Service de développement économique au sein de la MRC;

CONSIDÉRANT que le 9 décembre 2015, le comité d'investissement commun (CIC) du CLD de Portneuf a été reconduit à la MRC de Portneuf aux fins d'analyse du financement des projets d'entreprise;

CONSIDÉRANT que le transfert de responsabilité de la gestion commune FLI/FLS à la MRC de Portneuf est dicté par une entente de gestion;

CONSIDÉRANT que dans l'entente de gestion, le CIC est décisionnel quant à toutes les décisions dans le cadre des demandes de financement présentées audit comité;

Il est proposé par M. Yves Bédard et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf entérine le financement des dossiers présentés au CIC du 14 mai 2019, soit :

N° dossier	Montant octroyé	Fonds	Stade projet
#05-19-3148 Boutique Point de Vue inc.	10 000 \$ 5 000 \$	FDCV2 FDCV7	Relève d'entreprise Site Internet
#05-19-3114 Librairie Donnacona inc.	5 000 \$	FDCV7	Logiciel de gestion et site Internet
#05-19-3149 Formation Prévention Secours Inc. (FPS)	4 847,50 \$	FDCV7	Site Internet
#05-19-3150 Ferme À l'HERBE! Bouvillons de pâturage	20 000 \$ 5 000 \$	FDCV9 FDCV8	Expansion de l'entreprise Gestion innovante de la production
#05-19-3144	35 000 \$ 10 000 \$	FLI (prêt) FDCV2	Relève d'entreprise

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise M. Bernard Gaudreau, préfet, à signer au nom de la MRC de Portneuf les conventions et offres de financement en rapport avec les financements octroyés par le CIC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3 ÉLABORATION D'UNE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE LA MRC DE PORTNEUF 2020-2024 – OCTROI DE CONTRAT

CR 136-05-2019

CONSIDÉRANT la prise en charge des mandats de promotion et de développement touristiques suite au transfert des compétences en matière de développement économique à la MRC de Portneuf en 2016;

CONSIDÉRANT que la dernière planification stratégique touristique du territoire de la MRC de Portneuf est venue à échéance en 2012;

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf dispose de quelques outils de planification qui traitent, dans une très faible proportion, de la dimension touristique (Plan de développement de la zone agricole, Schéma d'aménagement et de développement, Politique culturelle);

CONSIDÉRANT que le contexte touristique a connu des changements majeurs au cours des dernières années, notamment au niveau des habitudes des touristes, des nouvelles tendances en matière d'expériences touristiques et des nouvelles façons de mettre en marché les destinations, et que la MRC de Portneuf ne dispose pas d'un outil de planification permettant de s'adapter de façon optimale aux nouvelles réalités;

CONSIDÉRANT qu'une demande de prix pour l'élaboration d'une stratégie de développement touristique du territoire de la MRC de Portneuf a été transmise suite à des rencontres individuelles auprès de trois fournisseurs de services, soit :

- M. François Diguier, Stratégie conseil (n'a pas présenté de prix);
- M^{me} France Lessard – Stratégiste en tourisme;
- Développement Touristique AMR;

CONSIDÉRANT que deux des fournisseurs approchés ont soumis une offre de prix et qu'une seule répond de façon adéquate aux attentes et aux besoins émis dans le document de demande de prix;

Il est proposé par M. Ghislain Langlais et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise l'octroi d'un contrat de gré à gré à Développement Touristique AMR pour une somme forfaitaire de 13 200 \$ avant taxes;

QUE ce montant soit payé à même les postes budgétaires : 10 000 \$ au poste 59 13162 003 « Développement économique - Affectation planification stratégique » et la balance du montant (3 200 \$ plus taxes) au poste 59 13162 001 « Développement économique – Projets ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.4 FONDS DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS DE LA MRC DE PORTNEUF – PROJETS RECOMMANDÉS

CR 137-05-2019

CONSIDÉRANT que le Comité d'évaluation des projets (CEP) a procédé à l'analyse de projets reçus en date du 5 avril 2019 lors de sa réunion tenue le 24 avril 2019;

CONSIDÉRANT que le Comité d'évaluation des projets recommande au conseil de la MRC de Portneuf les projets présentés dans le tableau suivant :

Volet événements touristiques et culturels					
# de dossier	Nom du promoteur	Nom du projet	Coût de projet admissible	Montant demandé/admissible	Montant recommandé
PSÉ 2019-01	Arts et Saveurs Portneuf	Route Arts et Saveurs Portneuf 2019	40 662 \$	8 000 \$	8 000 \$
				8 000 \$	
PSÉ 2019-02	Association des Fêtes gourmandes de Neuville	Fêtes Gourmandes Desjardins de Neuville – 8 ^e édition	318 000 \$	8 000 \$	8 000 \$
				8 000 \$	

Volet local					
# de dossier	Nom du promoteur	Nom du projet	Coût de projet admissible	Montant demandé/admissible	Montant recommandé
PSL 2019-01	Ville de Pont-Rouge	Aménagement d'un parc pour les aînés	73 000 \$	15 000 \$ 15 000 \$	15 000 \$
PSL 2019-02	Culture et Patrimoine Deschambault-Grondines	Allée Alcoa (Domaine de La Chevrotière) – phase 2	40 080 \$	15 000 \$ 15 000 \$	15 000 \$
PSL 2019-03	Association des loisirs de Portneuf	Sentiers Récréatifs Portneuf – phase 2	144 521 \$	15 000 \$ 15 000 \$	15 000 \$
PSL 2019-04	Ville de Neuville	Habitation communautaire pour les aînés	5 545 000 \$	15 000 \$ 15 000 \$	15 000 \$

Volet territorial					
# de dossier	Nom du promoteur	Nom du projet	Coût de projet admissible	Montant demandé/admissible	Montant recommandé
PST 2019-01	Ressourcerie de Portneuf (fiduciaire de la démarche Économie circulaire Portneuf)	Implantation de l'économie circulaire dans la MRC de Portneuf (phase 1)	14 375 \$	5 525 \$ 5 525 \$	5 525 \$

Il est proposé par M^{me} Andrée St-Laurent et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise les contributions non remboursables telles que recommandées par le Comité d'évaluation des projets;

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise M. Bernard Gaudreau, préfet, à signer au nom de la MRC de Portneuf les protocoles d'entente liés aux projets retenus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.5 SAGE-MENTORAT D'AFFAIRES – RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE

CR 138-05-2019

CONSIDÉRANT que les services de SAGE-Mentorat d'affaires offrent un service d'accompagnement et de mentorat auprès des entrepreneurs complémentaire aux services offerts en développement économique de la MRC;

CONSIDÉRANT que SAGE-Mentorat d'affaires est en opération depuis plus de 30 ans et a été supportée financièrement par la MRC de Portneuf depuis 2016;

CONSIDÉRANT que SAGE-Mentorat d'affaires a déposé une demande de renouvellement du partenariat existant auprès de la MRC afin de consolider et poursuivre les activités de mentorat sur le territoire de la MRC de Portneuf;

CONSIDÉRANT les résultats probants de l'entente 2017-2019 entre la MRC et SAGE-Mentorat d'affaires;

CONSIDÉRANT que le Fonds de développement des territoires (FDT) se termine le 31 mars 2020;

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance des conditions inhérentes à ce projet d'entente, notamment :

1. Une contribution financière maximale de 4 000 \$ annuellement pour supporter 10 mentorats à raison de 400 \$/dyade dont 5 sont déjà existantes et 5 sont à venir;
2. Une contribution financière de 1 000 \$ annuellement pour assurer la promotion du service et la tenue d'activités sur le territoire;
3. Que l'entente sera pour une durée d'une année;

CONSIDÉRANT que ladite aide financière est prévue au budget 2019 du Service de développement économique de la MRC de Portneuf;

Il est proposé par M. Raymond Francoeur et résolu :

QUE la MRC de Portneuf autorise M. Bernard Gaudreau, préfet de la MRC, à signer le projet d'entente à intervenir entre la MRC et SAGE-Mentorat d'affaires;

QUE la MRC de Portneuf autorise la directrice générale à verser annuellement la somme maximale de 5 000 \$ pour la promotion du service de SAGE-Mentorat d'affaires et pour l'accompagnement de 10 dyades, tel que prévu à l'entente, et ce pour une période d'un an;

QUE ladite dépense soit comptabilisée au poste budgétaire « FDT – Ententes de partenariat » numéro 02 62109 970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. DOSSIERS RÉGIONAUX

9.1 LA SOCIÉTÉ DE LA PISTE JACQUES-CARTIER/PORTNEUF – DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE 2019

CR 139-05-2019

CONSIDÉRANT qu'annuellement La Société de la piste Jacques-Cartier/Portneuf demande à la MRC de Portneuf une participation financière afin de contribuer à son fonctionnement;

CONSIDÉRANT que depuis 2013, le nouveau scénario de financement de la Vélo piste implique une aide de 36 984 \$ provenant de la MRC et que cette dernière est prévue au budget 2019 de la MRC;

CONSIDÉRANT que le conseil, bien que satisfait du rapport annuel, désire avoir plus de données sur l'achalandage de celle-ci;

Il est proposé par M. Deny Lépine et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise la directrice générale à verser à La Société de la piste Jacques-Cartier/Portneuf une somme de 36 984 \$ à titre de contribution financière au fonctionnement de la Vélo piste pour l'année 2019;

QUE le conseil de la MRC autorise la directrice générale à procéder à l'achat de deux compteurs vélos destinés à documenter l'utilisation de la Vélo piste sur le territoire de la MRC, pour un montant maximal de 10 000 \$;

QUE lesdites dépenses soient comptabilisées au fonds de mise en valeur des terres du domaine de l'État.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2 FESTIVAL DES POMPIERS DE SAINT-BASILE – DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE

CR 140-05-2019

CONSIDÉRANT que le Service des incendies Saint-Basile demande à la MRC de Portneuf une aide dans le cadre de l'édition 2019 du Festival des pompiers de Saint-Basile qui se déroulera du 12 au 15 juin 2019;

CONSIDÉRANT que le comité organisateur prévoit rassembler 12 services incendie participants et entre 500 et 1 000 visiteurs;

CONSIDÉRANT que la MRC appuie cette demande et désire contribuer financièrement à cet événement;

CONSIDÉRANT que la MRC a prévu au budget 2019 de son Service de développement économique un poste budgétaire aux fins de l'octroi de commandites;

Il est proposé par M^{me} Marie-Michelle Pagé et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à verser la somme de 1 000 \$ au Service des incendies Saint-Basile comme participation financière à l'édition 2019 de l'événement;

QUE ladite dépense soit comptabilisée au poste budgétaire « MRC – Commandites » numéro 02 62100 970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3 RELAIS POUR LA VIE DE PORTNEUF – DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE

CR 141-05-2019

CONSIDÉRANT qu'un comité organisateur formé de bénévoles organise la 10^e édition du Relais pour la vie de Portneuf qui aura lieu les 8 et 9 juin prochains au Parc Donnacona;

CONSIDÉRANT que cet événement-bénéfice vise à amasser des fonds pour permettre à la Société canadienne du cancer de poursuivre sa mission de lutte contre tous les types de cancer;

CONSIDÉRANT que des employés et élus de la MRC sont ou ont été touchés par cette maladie et que le conseil de la MRC souhaite contribuer financièrement à cet événement en guise de soutien;

CONSIDÉRANT que la MRC a prévu au budget 2019 un poste budgétaire aux fins de l'octroi de commandites;

Il est proposé par M. Guy Lachance et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à verser la somme de 750 \$ à la Société canadienne du cancer comme participation financière au Relais pour la vie de Portneuf en tant que commanditaire du plan « Moi j'ai ma lettre » attribuable aux lettres M, R et C;

QUE ladite dépense soit comptabilisée au poste budgétaire « MRC – Commandites » numéro 02 62100 970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.4 EXPOSITION AGRICOLE DE PORTNEUF – DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE

CR 142-05-2019

CONSIDÉRANT que la Société d'agriculture du comté de Portneuf a présenté une demande à la MRC de Portneuf pour une aide financière de 2 000 \$ dans le cadre de sa 39^e édition de l'Exposition agricole de Portneuf;

CONSIDÉRANT que cet événement d'envergure régionale aura lieu à Saint-Marc-des-Carières du 12 au 14 juillet 2019 et est l'une des dernières expositions de ce genre au Québec;

CONSIDÉRANT que cet événement s'inscrit dans le cadre de l'objectif 3.3 du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC de Portneuf qui vise à réaliser des activités de promotion de l'agriculture dans le but de valoriser la profession de producteur agricole, inciter les jeunes à opter pour cette profession et intéresser la relève à s'établir dans la région de Portneuf;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC appuie cette demande et désire contribuer financièrement à cet événement;

CONSIDÉRANT que la MRC a prévu au budget 2019 des postes budgétaires aux fins de l'octroi de commandites et de soutien de projets de mise en œuvre du PDZA et que des sommes y sont disponibles;

Il est proposé par M. Léo Gignac et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à verser la somme de 2 000 \$ à la Société d'agriculture du comté de Portneuf comme commanditaire de l'Exposition agricole de Portneuf;

QUE ladite dépense soit comptabilisée aux postes budgétaires suivants :

- 1 000 \$: « MRC – Commandites » numéro 02 62100 970;
- 1 000 \$: « FDT – Mise en œuvre du PDZA » numéro 02 62105 970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.5 DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC POUR CONSIDÉRER LA ROUTE RELIANT SAINT-ADELPHÉ À SAINT-UBALDE, ROUTE COLLECTRICE – APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-UBALDE

CR 143-05-2019

CONSIDÉRANT la démarche conjointe de la Municipalité de Saint-Adelphe (résolution 2019-03-62) et de la Municipalité de Saint-Ubalde (2019-03-73) concernant une demande de prise en charge complète des routes municipales reliant les deux municipalités, soit de la rue du Moulin à Saint-Adelphe jusqu'à la route 363 située à Saint-Ubalde;

CONSIDÉRANT le transport lourd et achalandé circulant sur la route reliant Saint-Adelphe à Saint-Ubalde;

CONSIDÉRANT que cette route est une voie importante pour le développement économique de ces municipalités;

CONSIDÉRANT que cette route est empruntée par un grand nombre d'utilisateurs en direction de l'autoroute 40 menant vers Québec;

CONSIDÉRANT que ce tronçon de route est emprunté par des centaines de camions lourds chargés de bois, lesquels alimentent les entreprises de Saint-Adelphe ainsi que les territoires de Mékinac et de Portneuf;

CONSIDÉRANT qu'un seul camion chargé de bois équivaut en poids à la circulation de 25 000 voitures sur le réseau routier;

CONSIDÉRANT que le tronçon de route visé par la demande débute de la rue Principale à Saint-Adelphe jusqu'à la route 363 à Saint-Ubalde;

CONSIDÉRANT que ce tronçon de route fait partie intégrante du schéma d'aménagement de la MRC de Mékinac comme route collectrice et est d'une importance primordiale pour le développement de nos collectivités;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Adelphe a sous sa responsabilité l'entretien de 44 kilomètres de routes;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Ubalde, pour sa part, a sous sa responsabilité l'entretien de 74 kilomètres de routes;

CONSIDÉRANT que la voie de circulation Saint-Adelphe–Saint-Ubalde constitue le plus court chemin pour les nombreux conducteurs de camion de transport lourd, ceux des véhicules de livraison et pour les automobilistes provenant des régions des MRC de Mékinac et de Portneuf qui empruntent cette route en direction de Québec via l'autoroute 40;

CONSIDÉRANT que ce circuit, étant le plus court chemin vers Québec, diminue l'impact des gaz à effet de serre (GES) générés par la circulation;

CONSIDÉRANT que les deux Municipalités de Saint-Adelphe et de Saint-Ubalde, faute de moyens financiers, ne peuvent plus entretenir adéquatement ni assurer la sécurité des usagers qui empruntent cette route qui dessert deux régions (MRC de Mékinac et de Portneuf);

Il est proposé par M. Raymond Francoeur et résolu :

QUE le conseil de la MRC appuie les Municipalités de Saint-Ubalde et de Saint-Adelphe demandant au ministère des Transports du Québec de reclasser le tronçon de la route menant vers Saint-Ubalde, route collectrice liant la municipalité de Saint-Adelphe à celle de Saint-Ubalde à un niveau de réseau supérieur et qu'elle devienne à la charge dudit ministère.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. RAPPORT DES COMITÉS ET COMMISSIONS

COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Aucune rencontre n'a eu lieu.

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

Une rencontre a eu lieu le 13 mai dernier. Il y a notamment été question du déploiement de la phase 2 de l'inventaire, du positionnement et de la stratégie en lien avec le développement du secteur industriel de la MRC et de l'analyse de dossiers en lien avec le Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN).

COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT

Une rencontre est prévue le 19 juin prochain.

COMMISSION DE L'ADMINISTRATION

Aucune rencontre n'a eu lieu.

COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

Une rencontre a eu lieu le 18 avril dernier. Les membres du comité ont pu y faire la rencontre de M. Christian Auger, nouveau directeur du poste de Pont-Rouge, et de prendre connaissance du rapport périodique pour la période du 1^{er} décembre 2018 au 31 janvier 2019. Il y a aussi été question de l'intégration d'articles concernant la consommation de cannabis dans les lieux publics au règlement municipal uniformisé (RMU) et du déploiement « d'opérations sonomètres » dans les municipalités longeant le chemin du Roy pendant la période estivale.

COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE

Aucune rencontre n'a eu lieu.

TRANSPORT RÉGIONAL

Aucune rencontre n'a eu lieu.

RÉGIE RÉGIONALE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE PORTNEUF (RRGMRP)

M. Dominic Tessier Perry indique que les travaux entourant la construction de l'écocentre de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier vont bon train et qu'une porte ouverte des installations de Neuville aura lieu le 15 juin prochain.

FORUM DES ÉLUS DE LA CAPITALE-NATIONALE

Une rencontre est prévue le vendredi 17 mai prochain.

11. AFFAIRES NOUVELLES ET INTERVENTIONS DES REPRÉSENTANTS

M. Guillaume Vézina invite la population au Festival des pompiers dont les activités grand public auront lieu le 15 juin 2019 au parc du Centre Ernest-J.-Papillon (100, rue Sainte-Angélique).

12. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun point n'a été discuté.

13. PROCHAINES RENCONTRES

- Comité de travail – le mercredi **5 juin 2019** à 17 h 30
- Conseil des représentants – le mercredi **19 juin 2019** à 19 h

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CR 144-05-2019

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 19 h 21 sur la proposition de M^{me} Andrée St-Laurent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le préfet,

La secrétaire-trésorière adjointe,

Bernard Gaudreau

Caroline D'Anjou